

CHARGES BRUTES DIRECTES

DIRECTION PLANS ET CONTRÔLE

1 Les charges brutes directes sont composées des trois regroupements de coûts
2 suivants relatifs:

- 3 • à la main d'œuvre:
4 • aux autres charges brutes directes:
5 • aux revenus ou récupération de coûts appliqués en réduction du coût de
6 service réglementé.

7 Plus précisément, le tableau suivant montre pour chacune des trois années
8 (historique, de base et témoin), l'évolution des trois regroupements de coûts ci-
9 haut mentionnés et les pièces HQD-5, Documents 5.1 et 5.2 fournissent des
10 détails sur les deux plus importants.

CHARGES BRUTES DIRECTES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Regroupement des natures	2000-2001	2001-2002	2002-2003	% moyen du total
	M\$	M\$	M\$	
Main-d'oeuvre	481,5	492,7	500,5	63 %
Autres charges brutes directes	309,2	302,1	294,2	40 %
Récupération de coûts	-18,3	-26,8	-21,7	- 3 %
Total	772,4	767,9	773,0	100 %

11 En ce qui concerne la récupération de coûts, elle représente une réduction de
12 3 % des charges brutes directes. Pour les trois années tarifaires 2000-2001 à
13 2002-2003, 30 % de l'ensemble des revenus concernent le regroupement de
14 natures relatives à la « récupération de mauvaises créances » dont
15 principalement la récupération de mauvaises créances qui avaient été radiées
16 antérieurement. Le regroupement « travaux effectués pour HydroSolution »
17 représente environ 20 % de l'ensemble des revenus; ces travaux sont réalisés

1 à coût complet. Finalement, le regroupement de natures « réclamations aux
2 tiers et autres » totalise environ 50 % de l'ensemble des revenus et est
3 composé de montants reçus pour des dommages occasionnés par des tiers aux
4 installations de distribution ainsi que pour des missions de dépannage aux
5 États-Unis.

6 Il est utile de rappeler que, tel qu'indiqué à la pièce HQD-5, Document 1, la
7 somme des charges brutes directes et des charges de services partagés est
8 réduite du montant des prestations de travail aux investissements (coûts
9 capitalisés) dans le calcul des dépenses nécessaires à la prestation du service.